



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 1 février 2023

**Dossier n° : AE 22.0569**

**Demandeur : NAVECH Siégild**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/12/22**

**Date limite de candidature : 08/03/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/04/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
JABRUN	43,62	Mairie de JABRUN	Section B 375,404, Section D 145,267,268,269,293,294,295 ,296,297,304,
JABRUN	34,52	NAVECH Emile	Section B 172, Section D 42,54,56,60,61,63,64,65,82,83 ,86,94,95,99, 157,158,159,162,171,172,173, 178,179,180,181,426,457,461, 463,466,544
JABRUN	16,35	NAVECH Emile et Rolande	Section A 250,251,252,253,264,265,266 , Section D 96, 100,103,160,161,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**